Ondes URBAINES

jeudi 22 Décembre 2022 - n°371

Evénement - Cérémonie des vœux
Energie - Webinaire Villes de France sur la crise énergétique et la sobriété
Environnement - Publication du rapport d'information du Sénat sur l'avenir de l'eau en France
Energie - Fin de l'examen à l'Assemblée Nationale du projet de loi énergies renouvelables
Finances - Déterminants des disparités d'investissement communal
International - La COP15 biodiversité aboutit à un accord
Culture - Le ministère de la Culture lance une consultation sur l'ouverture de ses données

EVÉNEMENT



Cérémonie des vœux

Mardi 10 janvier 2023 à 12H30
Cérémonie des vœux de *Villes de France*
Palais du Luxembourg
Salon Pourpre,
15 ter, rue de Vaugirard – 75006 Paris.

Télécharger le bulletin d'incritption

ENERGIE



Webinaire Villes de France sur la crise énergétique et la sobriété

Le 15 décembre, s'est tenu un webinaire *« Crise énergétique et sobriété »* dans le cadre du groupe de travail Transition écologique, présidé par Jérôme Baloge. Organisé en partenariat avec EDF, les présentations de Nelly Recrosio, Directrice du marché d'affaires d'EDF ont permis de mieux comprendre les origines de la crise, les mécanismes gouvernementaux pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie (filet énergétique, bouclier énergétique et amortisseur électricité) et les solutions de sobriété avec des exemples de réalisations en villes moyennes. En introduction, Jérôme Baloge avait rappelé que cette hausse des prix n'est pas neutre pour les collectivités et menace leurs capacités d'investissement voire le maintien de services publics. Des recommandations sur le renouvellement des contrats ont été proposées ainsi que des éclaircissements sur les opportunités de financement existantes pour les projets de transition dans les territoires.

ENVIRONNEMENT



Publication du rapport d'information du Sénat sur l'avenir de l'eau en France

Après un été 2022 marqué par une sécheresse intense et généralisée, la prise de conscience des enjeux liés à l'eau progresse, notamment après les Assises de l'eau et le Varenne de l'eau. La gestion quantitative de l'eau pourrait ainsi être de plus en plus difficile, alors que dans le même temps, la recherche d'une amélioration de la qualité de l'eau reste incontournable. Par ailleurs, les objectifs de bon état des masses d'eau au sens quantitatif comme qualitatif, à atteindre en 2027, comme le demande la directive cadre sur l'eau de 2000 adoptée à l'échelle de l'Union européenne, paraissent peu probables. Dans ce contexte, le Sénat vient de publier son rapport d'information fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective et porté par Catherine Belrhiti, Cécile Cukierman, Alain Richard et Jean Sol. Rappelons que Gil Avérous, Maire de

Châteauroux et Président de *Villes de France*, avait notamment participé aux travaux préparatoires de ce rapport à l'occasion d'une contribution écrite le 22 septembre dernier.
Ce rapport définitif comporte huit recommandations :
- Permettre la construction de nouvelles retenues d'eau, de préférence multi-usages, lorsque le service environnemental et économique rendu est positif.
- Prioriser les solutions fondées sur la nature dans la gestion du grand cycle de l'eau.
- Accélérer l'adaptation des pratiques agricoles aux nouvelles tensions hydriques.
- Augmenter les moyens financiers consacrés à l'eau, en particulier ceux des Agences de l'eau.
- Repolitiser les instances de gouvernance de l'eau.
- Encourager la recherche et l'innovation, par exemple dans la réutilisation des eaux usées traitées.
- Décentraliser davantage la décision publique sur l'eau et faire confiance aux échelons locaux.
- Développer une pédagogie de l'eau auprès du grand public.

Ce rapport particulièrement remarqué intervient au milieu d'une réflexion menée en ce moment par le ministère de la Transition Ecologique sur l'élaboration d'une feuille de route pour la planification écologique, avec un volet sur l'eau qui sera dévoilé à la fin du mois de janvier 2022. Les échanges sur le sujet se poursuivent actuellement au sein des Agences de l'eau et des différents comités de bassins.
(Photo © Sénat)

Découvrir la synthèse
Découvrir l'intégralité du rapport

ENERGIE



Fin de l'examen à l'Assemblée Nationale du projet de loi énergies renouvelables

Le 16 décembre, se sont terminées en séance les discussions à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables. Le vote se tiendra le 10 janvier. Parmi les principales modifications, la suppression des remises sur l'énergie pour les habitants à proximité d'installations d'énergie renouvelable, notamment dans un souci de péréquation territoriale ; le retour de la raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) afin de réduire les contentieux ; l'encadrement de l'agrivoltaïsme ; la réduction des délais de raccordement des énergies renouvelables et une planification de l'éolien en mer avec des zones prioritaires définies en 2024. En l'état, les communes seraient responsables de l'identification de *« zones d'accélération des énergies renouvelables »* avec l'accompagnement de référents préfectoraux qui arrêteront la cartographie.

Accéder au dossier législatif

FINANCES

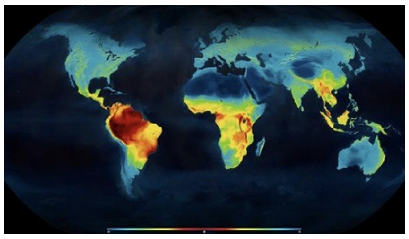
Déterminants des disparités d'investissement communal

Dans le cadre de son chantier *« Analyse des dépenses d'investissement des collectivités »*, l'Observatoire des Finances et de la Gestion Locales (OFGL) avait publié une étude en janvier 2019, consacrée à l'analyse des disparités d'investissement communal sur la période 2014-2017. Dans son 19ème numéro de la collection *« Cap sur... »*, ces travaux viennent d'être complétés avec les années 2018 et 2019, afin d'avoir une vision élargie à l'ensemble du mandat. Cette étude comprend également une analyse plus poussée de l'impact des subventions reçues dans l'investissement des communes.
Sans être exhaustif, les principaux résultats sont les suivants :
- Les dépenses d'équipement réalisées par les communes (hors Ville de Paris et communes de Mayotte) sur les six années du dernier mandat atteignent 120 Md€, soit 308€/hab. et par an, budgets principaux et annexes consolidés.
- Les disparités d'investissement communale sont fortes, avec une commune sur cinq ayant investi moins de 147 €/hab. et par an et une autre commune sur cinq plus de 489 €, sur la période 2014-2019.
- Les facteurs explicatifs de ces disparités sont multiples. Pour les communes de 2 000 habitants et plus, sur lesquelles se concentre l'étude, trois principaux déterminants ressortent : les subventions d'équipement reçues, la situation financière initiale (approchée notamment par le taux d'épargne brute de 2013) et le stock d'immobilisations initial.
- Les subventions d'équipement reçues proviennent principalement de l'État (26%), des départements (22%), des régions (15%) et des groupements (10%). Pour ces quatre principaux financeurs, les subventions sont globalement orientées vers les mêmes domaines d'activité, en lien avec les politiques d'investissement des communes :

aménagement, services urbains et environnement, sport et jeunesse, enseignement – formation et culture.
- Un lien dynamique entre situation financière et investissement apparait : les communes ayant peu investi sur la période, proportionnellement plus nombreuses en situation initiale fragile ou dégradée, ont majoritairement connu une amélioration de leur situation financière.

Pour aller plus loin

INTERNATIONAL



La COP15 biodiversité aboutit à un accord

La 15e conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022 sous présidence chinoise. Un accord a été trouvé sur le cadre mondial de préservation de la biodiversité, qui a été adopté à l'issue de la plénière du 19 décembre. Dans les prochains mois, la France devrait décliner cet accord de Kunming-Montréal au sein de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB).

Des engagements chiffrés
Les engagements portent notamment sur les sujets suivants : la réduction des pesticides et des excès de nitrates de moitié, 30% de restauration des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici à 2030, la protection de 30% d'aires terrestres et de 30% d'aires marines, la réduction de 50% de l'introduction des espèces exotiques envahissantes, l'arrêt de l'extinction des espèces protégées dues aux activités anthropiques d'ici 2050, et la préservation à travers la planification spatiale des écosystèmes les plus importants sur l'ensemble de la planète.

Des financements annoncés
L'accord prévoit des financements importants et un engagement de tous à mettre fin aux *« subventions néfastes à la biodiversité »* à hauteur de 500 milliards de dollars par an d'ici 2030. Une mobilisation de 200 milliards par an d'ici 2030 de toutes sources (publiques, privées, internationales et nationales) a été annoncée.

Solidarité envers les pays en développement
Surtout, il est prévu une solidarité à destination des pays en développement avec la mobilisation de 30 milliards de dollars d'ici à 2030 de la part des pays développés et de tous les contributeurs publics ou privés. A cet effet, un nouveau fonds établi par le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) sera créé dès 2023 pour contribuer à la mise en œuvre du cadre et mobiliser ainsi les ressources nécessaires à cet effet. Conformément à ses engagements, la France a prévu le doublement de ses financements à hauteur d'un milliard d'euros par an d'ici 2025.

En savoir plus

CULTURE



Le ministère de la Culture lance une consultation sur l'ouverture de ses données

Depuis plus de 10 ans, le ministère de la Culture est engagé dans une politique en faveur de l'ouverture et du partage des données publiques, et consacre une attention particulière à la mise à disposition de jeux de données permettant le soutien à l'innovation économique et sociale. C'est pourquoi, le ministère de la Culture lance cette consultation dont les objectifs sont de mettre en œuvre l'ouverture de jeux de données en fonction des attentes exprimées par les communautés d'utilisateurs. Il s'agit aussi d'améliorer la qualité des données déjà mises à disposition sur data.culture.gouv et data.gouv. La consultation s'adresse notamment aux collectivités territoriales. Cette consultation est ouverte jusqu'au 6 février 2023.

La consultation

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi